

C'est pour ces raisons que l'on est d'avis maintenant que le présent chapitre de l'*Annuaire* peut atteindre son objectif le plus sûrement en servant de répertoire au moyen duquel le lecteur est orienté vers les sources fondamentales d'information dans un domaine particulier. L'analyse suivante, selon le sujet, des sources fédérales et provinciales de renseignements a été préparée à cette fin.

Pour faire le meilleur usage possible du présent répertoire, il est nécessaire que le lecteur comprenne en général les fonctions différentes des ministères fédéraux et provinciaux et leurs champs distincts d'activité. Par exemple, la personne qui fait des recherches sur l'industrie forestière peut adresser sa correspondance soit au Service forestier fédéral, ou au Bureau fédéral de la Statistique d'une part, ou à l'un ou à tous les ministères provinciaux administrant les ressources forestières des provinces d'autre part.

Certains domaines comme le commerce, les douanes et accise, le régime monétaire et le régime bancaire, la navigation, les transports, la radio, le recensement de la population, la défense nationale, etc., sont, de par la constitution, des questions du domaine fédéral et les ministères respectifs à Ottawa sont les sources appropriées avec lesquelles il faut communiquer. La constitution écrite du Canada (l'Acte de l'Amérique britannique du Nord) attribue aux provinces l'administration des étendues de terre et des ressources naturelles importantes et fondamentales. Les provinces ont également la suprématie en éducation, en voirie, hygiène et hôpitaux; il y a toutefois beaucoup de chevauchement depuis que les ministères et services fédéraux, particulièrement le Bureau fédéral de la Statistique, ont juridiction pour le Canada en général dans ces domaines.

Comme indication générale pour le public, il est à remarquer que pour les questions relatives à la mise en valeur et à l'administration actuelles des ressources des provinces, les demandes doivent se faire aux provinces en question. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements généraux pour tout le Canada, particulièrement sur la production, sur une base nationale, sur les marchés sur des bases internationale, nationale et provinciale, sur les travaux de recherches et les stations expérimentales sur une base nationale et également sur une base provinciale quand il s'agit de stations du gouvernement fédéral situées dans les limites de provinces particulières. En agriculture par exemple, les renseignements sur l'élevage des animaux et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures sont des exemples typiques; en sylviculture, les questions de recherches sylvicoles, de protection des forêts contre l'incendie et de reboisement constituent de bons exemples. Lorsque les demandes de renseignements sont adressées à des sources fédérales, elles doivent, règle générale, être envoyées aux divers ministères énumérés dans le répertoire des sources de renseignements qui n'ont pas un caractère statistique, mais quel que soit le sujet, lorsque les renseignements requis sont nettement statistiques, les demandes doivent être adressées au Bureau fédéral de la Statistique.

En tenant compte de ces considérations, le lecteur intéressé pourra utiliser avec le meilleur profit les renseignements donnés dans le répertoire.

Dans le répertoire, des symboles sont placés vis-à-vis des diverses sources de renseignements afin de donner des informations spéciales comme la disponibilité de listes détaillées des publications, le prix de telles listes (dans les cas où il y a un